



Avis de publication d'un règlement

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 16 décembre 2021, le conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil a adopté le *Règlement CA-2021-360 modifiant le Règlement CA-2016-259 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la ville dans ses compétences d'agglomération.*

2. Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

3. Une copie de ce règlement peut être consultée sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à greffe.ca@longueuil.quebec.

Longueuil, le 11 janvier 2022
Me Sophie Deslauriers, MBA,
Greffière de la Ville